RÃ¨glement sur lâ€™Ã©vacuation et le traitement des eaux usÃ©es des rÃ©sidences isolÃ

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
March 2014

Ce
projet de rÃ¨glement s'inscrit dans le cadre de la rÃ©forme du rÃ¨glement
Q-2, r.22 qui a Ã©tÃ© annoncÃ©e lors de l'adoption du Plan d'intervention
sur les algues bleu vert . Ce plan d'intervention prÃ©voit, entre autres,
le renforcement du rÃ¨glement Q-2, r.22Â afin de prÃ©venir les apports en
phosphore en direction des plans d'eau. Plus rÃ©cemment, les enjeux
associÃ©s Ã la contamination des eaux souterraines et des eaux de surface
par des installations septiques situÃ©es Ã proximitÃ© des sources d'eau
potable ont Ã©tÃ© ajoutÃ©s Ã cette dÃ©marche.

Le prÃ©sent projet de
rÃ¨glement constitue la premiÃ¨re phase de la rÃ©forme du rÃ¨glement. Il
vise Ã resserrer l'encadrement des projets lors de la conception et de
l'installation des dispositifs afin d'offrir de meilleures garanties que
les nouvelles installations construites soient performantes et
conformes au rÃ¨glement. Le projet vise Ã©galement Ã rÃ©duire le fardeau de
la preuve de contamination que les municipalitÃ©s doivent Ã©tablir pour
exiger le remplacement des installations construites avant le 12 aoÃ»t
1981 qui seraient situÃ©es Ã moins de 120 mÃ¨tres d'un lac ou Ã
l'intÃ©rieur d'une zone dÃ©limitÃ©e pour assurer la protection d'ouvrages
de prÃ©lÃ¨vements d'eau. Enfin, il prÃ©voit des modifications en vue de
solutionner les problÃ©matiques d'application qui peuvent rÃ©alisÃ©es Ã ce
stade-ci de la rÃ©forme.

Il est soumis Ã la consultation publique pour une pÃ©riode de 60 jours, soit du 13 fÃ©vrier 2014 au 13 avril 2014.

Environnement QuÃ©bec - 17-02-2014

Â Plan d'intervention sur les algues bleu vert